

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit : BOUDHA  
Code du produit : FH-044 - Metsulfuron-methyl 250 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG-

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle agricole  
Utilisation de la substance/préparation : Herbicide

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rotam Europe Ltd  
Hamilton House, Mabledon Place  
London WC1H 9BB  
United Kingdom  
Tel : +44 020 7953 0447  
[msds@rotam.com](mailto:msds@rotam.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : numéro ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410  
Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



GHS09

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH 208 - Contient du Tribenuron-methyl. Peut produire une réaction allergique.  
EUH 401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Conseils de prudence : Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.  
Élimination : P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Mesures de sécurité PPP : SP1- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].  
SPe2- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit

# BOUDHA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

contenant du tribenuron-méthyle plus d'une fois tous les 2 ans, sur sols alcalins (pH supérieur à 7) en automne-hiver (stade BBCH<20 pour les céréales d'hiver) à une dose supérieure ou égale à 3g/ha de tribenuron-méthyle.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales de printemps et de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver avec application au printemps.

SPe3 – Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 10 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Metsulfuron-méthyle	(CAS No.) 74223-64-6 (EEC No.) 441 (EC index No.) 613-139-00-2	25	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Tribenuron-méthyle	(CAS No.) 101200-48-0 (EEC no) 401-190-1 (EC index no) 607-177-00-9	25	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Mixture of Alkyl-naphthalene sulfonate, sodium Salt and Sodium dioctyl sulphosuccinate		1 - 5	Skin irrit 2, H315 Eye dam. 1, H318
Sulfonated aromatic polymer, sodium salt		10 - 15	Skin irrit 2, H315 Eye irrit 2, H319
Mixture of Sulfonated aromatic polymer, sodium salt and Sodium dioctyl sulphosuccinate		1 - 5	Skin irrit 2, H315 Eye dam. 1, H318

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins généraux	: Appeler un médecin ou un centre anti poison immédiatement
Premiers soins après inhalation	: En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Si le sujet ne respire plus, le mettre sous respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à grande eau.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction inappropriés	: Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux/le visage.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle (EPI).
-------------------	---

# BOUDHA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuelle.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle (EPI).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Granulés
Odeur	: Odeur légère.
Couleur	: Jaune
Seuil Olfactif	: Non applicable.
pH	: Non applicable.
pH solution	: 5.47 à 25°C, solution à 1% (CIPAC MT75.3)
Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1)	: Non applicable.
Point de fusion	: 158°C (substance active: Metsulfuron-methyl), 142°C (substance active: tribenuron-methyl)
Point de congélation	: Pas de données
Point d'ébullition	: Pas de données
Point d'éclair	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Pas de données.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable (EEC A.10)
Pression de vapeur saturante	: Non applicable.
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Pas de données
Densité relative	: Non applicable.
Densité	: 0.6975 g/ml (CIPAC MT169)
Solubilité	: Non applicable.
Log Pow	: -1.7 à 20°C (substance active: Metsulfuron-methyl), 0.78 à 25°C (substance active: tribenuron-methyl)
Log Kow	: Pas de données.
Viscosité, cinématique	: Pas applicable
Viscosité, dynamique	: Pas applicable
Propriétés explosives	: Non explosif (EEC A.14).
Propriétés comburantes	: Non comburant (EEC A.17)
Limites explosives	: Pas de données

# BOUDHA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non applicable.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

BOUDHA	
DL <sub>50</sub> orale rat	> 2000 mg/kg (OECD 423)
DL <sub>50</sub> cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD 402)
CL <sub>50</sub> inhalation rat (mg/l)	> 4.02 mg/l (OECD403)

Irritation / Corrosion cutanée	: Non irritant pour la peau (OECD 404)
Irritation oculaire / Sévères lésions oculaires	: Non irritant pour les yeux (OECD 405)
Sensibilisation	: Non sensibilisant (OECD 406)
Toxicité à dose répétée	: Non classé. (pour le Metsulfuron-méthyl et le Tribenuron-méthyl)
Cancérogénicité	: Non classé. (pour le Metsulfuron-méthyl et le Tribenuron-méthyl)
Mutagénicité	: Non classé. (pour le Metsulfuron-méthyl et le Tribenuron-méthyl)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé. (pour le Metsulfuron-méthyl et le Tribenuron-méthyl)

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

BOUDHA	
CL <sub>50</sub> (poissons) 96h	142.75mg/l ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ), OECD Guidelines n°203
NOEC (poissons) 96h	75 mg/l ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ), OECD Guidelines n°203
ErC50 (Daphnia) 48h	3.08mg/l ( <i>Daphnia magna</i> ), OECD Guidelines n°202
NOEC (Daphnia) 48h	2.16 mg/l ( <i>Daphnia magna</i> ), OECD Guidelines n°202
EC50 (algues)	8.55 mg/l for growth rate, 1.63 mg/l for yield and 1.74 mg/l for biomass integral. ( <i>Desmodesmus subspicatus</i> ), OECD Guidelines n°201

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le metsulfuron-méthyl et le tribenuron-méthyl ne sont pas persistant dans l'environnement.  
Le metsulfuron-méthyl et le tribenuron-méthyl ne sont pas pas facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tribenuron-méthyl (101200-48-0)	
Log Pow	0.78 à 25°C (substance active: Tribenuron-méthyl)
Metsulfuron-méthyl (74223-64-6)	
Log Pow	-1.7 à 20°C (substance active: Metsulfuron-méthyl)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le metsulfuron-méthyl et le Tribenuron-méthyl ne remplissent pas les critères définissant les substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# BOUDHA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 3077

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Tribenuron-méthyl/metsulfuron-méthyl)  
Description document de transport (ADR) : UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., (Tribenuron-méthyl/metsulfuron-méthyl) , 9, III, (E)  
Description document de transport (IMDG) : UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., (Tribenuron-méthyl/metsulfuron-méthyl) , 9, III, POLLUANT MARIN

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Étiquettes de danger (ONU) : 9



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

#### 14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification (ONU) : M7

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

LQ : LQ27

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : 2Z

##### 14.6.2. Transport maritime

Polluant Marin

##### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# BOUDHA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH::

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

*Avertissement: Les informations fournies par Rotam Europe Ltd contenues ici sont données de bonne foi et exactes au meilleur de notre connaissance. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité.*